



## 18<sup>ème</sup> TOUR DE LA MIRABELLE

COURSE CYCLISTE UCI 2.2 EUROPE TOUR

29, 30 et 31 Mai 2020

Organisé par :

**TEAM MACADAM'S COWBOYS**

## **COMITE D'ORGANISATION**

Président Tour de la Mirabelle	Laurent Goglione
Coordinateur général	Cédric Delandre
Coordinatrice opérationnelle	Fanny Cardot
Responsable parking	Julien Bernard / Stéphane Pernot
Trésorier	Patrick Cochard
Responsable hébergement	Fanny Cardot
Responsable restauration	Bruno Nonotte
Médecin	Bernard Daum
Animateur FFC	Nicolas Caille
Responsable Communication	Elise Somme
Secrétariat Classement	Flandre Finish
Secrétariat Epreuve	Team Macadam's Cowboys
Responsable fléchage + panneau	Robert Delandre
Ambulance	JOKER AMBULANCES
Responsable sécurité	Cédric Delandre
Responsable VIP	Fanny Cardot
Photographe	EL Photos
Responsable assistance neutre	ASSISTANCE SPORT PASSION
Responsable Zone verte	Julien Bride
Liaison radio	MOTOCOMM
Radio Tour	Hervé Dancerelle
Photo finish	Flandre Finish
<b>OFFICIELS</b>	
Président du Jury	
Juge à l'arrivée	
Arbitres	
Commissaires moto	
Chronométrateur	
<b>LISTE N° TELEPHONE</b>	
Laurent Goglione	06.30.25.98.25.
Cédric Delandre	06.61.75.08.09.
Fanny Cardot	06.22.21.10.51.
Julien Grosjean	06.46.79.34.47.
Hôpitaux :	
Epinal	CH Emile Durkheim 03.29.68.70.00.
Nancy	CHRU Nancy Central 03.83.85.85.85.
Saint Dié	CH Saint Charles 03.29.52.83.00.
Lunéville	CH Lunéville 03.83.76.12.12.

# **REGLEMENT TOUR de la MIRABELLE 2020**

## **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

Le 17<sup>ème</sup> TOUR DE LA MIRABELLE est organisé par l'entité Team Macadam's Cowboys sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI). L'épreuve a lieu les 29, 30 et 31 Mai 2020 sur 3 étapes.

L'épreuve est inscrite au calendrier UCI Europe Tour ME 2.2 suivant l'article 2.1.005 et attribue des points suivant l'article 2.10.008 du règlement UCI :

- Classement général individuel au temps du 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> coureur classé :
  - o 40 - 30 - 25 - 20 - 15 - 10 - 5 - 3 - 3 et 3 points
- Classement de chaque étape et demi étape du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> coureur classé :
  - o 7 - 3 et 1 points
- Au porteur du maillot de leader du classement général individuel au temps à chaque étape :
  - o 1 point

## **ARTICLE 2 – PARTICIPATION**

Le 17<sup>ème</sup> Tour de la Mirabelle est ouvert aux :

- Equipes continentales professionnelles UCI françaises
- Equipes continentales professionnelles UCI étrangères avec un maximum de 2 équipes
- Equipes continentales UCI
- Equipes de sélections nationales
- Equipes de sélections régionales
- Equipes de Divisions Nationales françaises

Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 coureurs et de maximum 6 coureurs. Une équipe se présentant avec moins de 4 coureurs ne pourra pas prendre le départ du Tour de la Mirabelle.

## **ARTICLE 3 – PERMANENCE**

La permanence d'accueil se tient le jeudi 28 Mai 2020 de 16h15 à 17h45 à :

**CAP France LA BOLLE**  
**34, chemin du réservoir**  
**88100 SAINT DIE DES VOSGES**  
**Tél : +33 (6) .61.75.08.09.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards, plaques de cadre et transpondeurs par les responsables d'équipes se fait à la permanence le même jour de 16h15 à 17h45.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI en présence des Membres du Collège des commissaires, des membres de l'organisation et des véhicules neutres est fixée à 18h et aura lieu au même endroit que la permanence.

Par respect pour les partenaires et les organisateurs et conformément à la réglementation, il est formellement interdit de plier ou de découper les dossards et les plaques de cadre. Ceux-ci devront rester parfaitement lisibles.

## **ARTICLE 4 – RADIO TOUR**

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875.

## **ARTICLE 5 – ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par l'association ASSISTANCE SPORT PASSION. Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres et 1 moto.

## **ARTICLE 6 – INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES**

Conformément à l'article 2.6.007, en cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Est considéré comme incident tout évènement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaison) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident. Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie. Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

## **ARTICLE 7 – DELAIS D'ARRIVEE**

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- Etape 1 et 3: 10%
- Etape 2: 15%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, en cas exceptionnel uniquement, imprévisible et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le collège des arbitres, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

Pour information à tous, les dispositifs de sécurisation des participants sur les routes empruntées par les participants du Tour de la Mirabelle sont levés 10 minutes après le passage du peloton. Les coureurs attardés au-delà de ces 10 minutes ne bénéficieront plus de l'escorte de sécurisation. Il est recommandé aux coureurs de laisser passer les escortes motards qui assurent la sécurité de l'épreuve quand elles doublent le peloton. Il n'est pas autorisé aux coureurs et aux directeurs sportifs de les suivre pendant ces manœuvres.

## ARTICLE 8 – CLASSEMENTS GENERAUX

Les classements suivants sont établis :

### - Classement général individuel au temps - ISTA

Il est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes. Il n'y aura aucune bonification attribuée pendant le Tour de la Mirabelle 2020. En cas d'égalité de temps, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée. **Le Leader porte un maillot jaune.**

### - Classement par points – Région GRAND EST

A chaque sprint intermédiaire, les 3 premiers marqueront les points suivants :

- 4 – 2 et 1 points

A chaque arrivée d'étape, les 10 premiers coureurs marqueront les points suivants :

- 15 – 12 – 10 – 8 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 et 1 points

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de victoires d'étapes
2. Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points
3. Classement général individuel au temps

**Le leader du classement par point porte un maillot vert**

### - Classement individuel de la montagne - KRISS LAURE

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet des côtes répertoriées selon la cotation suivante :

+ GPM 3	1 <sup>er</sup> : 6 pts	2 <sup>ème</sup> : 4 pts	3 <sup>ème</sup> : 2 pts	4 <sup>ème</sup> : 1 pt		
+ GPM 2	1 <sup>er</sup> : 10 pts	2 <sup>ème</sup> : 6 pts	3 <sup>ème</sup> : 4 pts	4 <sup>ème</sup> : 2 pts	5 <sup>ème</sup> : 1pt	
+ GPM 1	1 <sup>er</sup> : 15 pts	2 <sup>ème</sup> : 10 pts	3 <sup>ème</sup> : 7 pts	4 <sup>ème</sup> : 4 pts	5 <sup>ème</sup> : 2 pts	6 <sup>ème</sup> : 1pt

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans les côtes de GPM 1
2. Nombre de premières places dans les côtes de GPM 2

3. Nombre de premières places dans les côtes de GPM 3

3. Classement général individuel au temps

**Le leader porte un maillot blanc à pois couleur jaune Mirabelle.**

- **Classement Meilleur Jeune - VIANDES LORRAINE DE QUALITE**

Classement individuel au temps pour les coureurs nés à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1998.

**Le leader porte un maillot bleu.**

- **Classement de la Combativité - SLTP**

Ce classement s'effectue sur l'addition des voix du jury composé de 5 personnes (Président et directeur de l'organisation, président du jury et 1 commissaire désigné par le président, Radio Tour) à l'issue de chaque étape. Le coureur désigné le plus combatif de l'étape porte le maillot distinctif sur l'étape suivante uniquement.

Le classement du super combatif se fera par addition de toutes les voix accumulées durant les 3 étapes.

**Le leader porte un maillot rouge.**

- **Classement Meilleur Français – CIC**

Ce classement récompense le 1<sup>er</sup> coureur français du classement général individuel à l'issue de chaque étape, quel que soit la nationalité de son équipe.

**Le Leader porte un maillot gris**

- **Classement par équipe - KIA**

Le classement par équipe s'obtient par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe au classement de l'étape.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'obtient par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

-1- Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour

-2- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

## ARTICLE 9 – HEBERGEMENT

- L'organisation prend à sa charge l'hébergement pour 6 coureurs et 3 accompagnateurs uniquement du jeudi 28 Mai 18h jusqu'au dimanche 31 Mai.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de dégradation subie sur les lieux d'hébergement et de restauration. Les équipes en sont les seules responsables et se verront facturer les dégâts occasionnés par leurs membres si cela venait à se produire.
- L'ensemble des équipes, sauf cas particulier vu avec l'organisation, seront logées à :

### VILLAGE CAP FRANCE LA BOLLE

34, Chemin du Réservoir

88110 SAINT DIE DES VOSGES

Tél : +33.29.56.13.11.

## ARTICLE 10 – PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Classement	1ère étape	2ème étape	3ème étape	Classement Général
	29-mai	30-mai	31-mai	
	Etape	Etape	Etape	
1	1205	1205	1205	1808
2	600	600	600	900
3	300	300	300	450
4	150	150	150	225
5	120	120	120	180
6	90	90	90	135
7	90	90	90	135
8	60	60	60	90
9	60	60	60	90
10	30	30	30	45
11	30	30	30	45
12	30	30	30	45
13	30	30	30	45
14	30	30	30	45
15	30	30	30	45
16	30	30	30	45
17	30	30	30	45
18	30	30	30	45
19	30	30	30	45
20	30	30	30	45
Total	3005	3005	3005	4508

Classements annexes :

Classement	Classement général Points Chauds	Classement général Meilleur jeune	Classement général Combativité	Classement général Meilleur français	Classement par équipe
1	100	100	100	100	200
2	70	70	70	50	
3	50	50	50		

**Le total des prix est de 16980€**

## ARTICLE 11 – ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage s'effectue sous les règles de l'Union Cycliste Internationale et les officiels désignés et selon la législation française, à l'arrivée de chaque étape dans la caravane de contrôle prévue à cet effet. Celle-ci est située proche de la ligne d'arrivée.

## ARTICLE 12 – PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Les leaders des classements suivants :
  - o Individuel au temps
  - o Points chauds
  - o Montagne
  - o Meilleur jeune
  - o Combativité
  - o Meilleur français
  - o Meilleure équipe

Ils se présenteront dans un délai de maximum 10 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'issue de la dernière étape, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le premier de l'étape
- Les vainqueurs des classements suivants :
  - o Individuel au temps
  - o Points Chauds
  - o Montagne
  - o Meilleur Jeune
  - o Combativité

- Meilleur français
- Meilleure équipe
- Si un coureur est leader de 2 maillots distinctifs, l'ordre de priorité du port des maillots est le suivant : Individuel au temps, Points, Montagne, Meilleur Jeune, Combativité, Interbev. Les leaders des classements généraux devront obligatoirement porter le maillot du sponsor. Celui-ci doit rester visible et seul le port de l'imperméable transparent est autorisé en course.

## ARTICLE 13 – PENALITES

Le barème des pénalités de l'UCI est le seul applicable.

## ARTICLE 14 – ENVIRONNEMENT

Une zone Déchet sera mise en place après la zone Ravitaillement des 4 étapes. Les déchets devront être jetés **uniquement** dans cette zone.

## ARTICLE 15 – ACCDN – ROCC TOUR

Le Tour de la Mirabelle est adhérent au ROCC Amateur. Un classement est établi pour les équipes françaises amateurs en fonction des résultats obtenus et selon le barème mis en place par l'ACCDN – ROCC TOUR.

La dotation de points est la suivante :

- A chaque étape
  - 15 – 10 – 6 – 3 – 1 points
- Classement Général individuel au temps
  - 25 – 20 – 17 – 14 – 11 – 8 – 5 – 3 – 2 – 1 points

## ARTICLE 16 – ASSISTANCE MEDICALE

L'assistance médicale sera assurée pendant chaque étape et 30 minutes avant et après chaque étape par un médecin mis à disposition par l'organisation.

Le coureur ou le directeur sportif engage sa propre responsabilité s'il fait appel à tout autre médecin extérieur à l'organisation. En cas d'hospitalisation, les numéros de téléphone sont dans la page de présentation du présent règlement (Comité d'organisation).

## ARTICLE 17 – EXCLUSION

L'organisation se réserve le droit de pouvoir exclure toute équipe ou toute personne appartenant à une équipe qui pourrait nuire à la réputation du Tour de la Mirabelle, aux partenaires, aux sponsors,

aux prestataires de service, aux bénévoles et tout membre ayant droit autorisé par l'organisateur à être présent durant toute l'épreuve.

## **ARTICLE 18 – POINTS PARTICULIERS**

- Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.